# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 16 JANVIER 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. JEUDI MATIN, 16 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, aux Nos 45 et 47 de la rue Vieille-Levée—Bottes, souliers, brodequins, congress cousus, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—Linge, lingerie de messieurs, chapeaux, casquettes, sacs de voyage et parapluies; chapeaux avariés.

Par D. E. Morphy, au No. 47 de la rue des Magasins—Faïence, fourneaux de cuisine, poêles, ferblanterie et quincaillerie.

Faïence Faïence—Voyez l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Prix de l'abonnement à l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

| | |
|---|---|
| 1 an | $14 |
| 6 mois | 7 |
| 3 mois | 3 50 |
| 1 mois | 1 25 |

Prix du numéro ........ 5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

SPECTACLES.

Jeudi, 16 Janvier 1873.

Opéra—Rabagas.
Académie—Barbe Bleue, avec Lydia Thompson.
Variétés—Rachel en...
St. Charles—A Life's Dream.
Musée [illegible]—Rue St Charles.

## Discussions à l'Infini.

Les abolitionnistes disaient autrefois, et tâchaient de faire croire au peuple américain, qu'à chaque moyen de couper court à toutes les discussions fâcheuses, auxquelles donnait lieu l'esclavage des nègres dans le Sud, était de supprimer cette institution, et de rendre tous les hommes égaux en donnant à tous les mêmes droits et la même liberté. Ils ont tellement reproduit et vulgarisé cette opinion qu'à la fin on les a crus sur parole et l'esclavage a été aboli. Mais la discorde n'a pas cessé; au contraire elle est devenue plus vive, et si l'on ne discute plus aujourd'hui sur l'esclavage, on discute et on se divise sur les questions électorales et sur des questions de droit moral et de droit social, ce qui est pire encore. En supprimant l'esclavage on n'a donc pas atteint le but, et ce qui autrefois donnait lieu à quelques discussions isolées dont les conséquences étaient à peu près nulles, occupe maintenant les colonnes de toute la presse américaine et une bonne partie des délibérations du Congrès. C'est une boîte de Pandore de laquelle sont sortis des sujets de discorde à l'infini.

Cela vient à l'appui de ce que les grands publicistes ont écrit dans tous les temps: " Les réformes violentes manquent toujours leur but et font plus de mal que de bien."

On a beaucoup écrit avant la guerre, sur la question des territoires, mais comme cette question était du ressort du Congrès et qu'elle pouvait tout au plus donner lieu à quelques votes pacifiques, on ne s'en inquiétait pas autrement et le droit électoral n'en était pas troublé. C'était bien différent de ce qui se passe aujourd'hui. Il n'a fallu qu'une délibération de cinq minutes pour détruire l'esclavage après une guerre de quatre ans, mais combien a-t-il fallu de discussions et de travaux pour faire les lois de reconstruction et toutes celles qui en ont été la conséquence. Combien de mesures de suspicion n'a-t-il pas fallu adopter contre ceux qu'on appelait rebelles et qu'on supposait toujours en insurrection contre les résultats de la guerre! Combien d'enquêtes le Congrès n'a-t-il pas ordonnées! Combien de gens n'a-t-il pas fallu arrêter en vertu de griefs frivoles et sous prétexte de conspirations dangereuses, qui n'étaient qu'imaginaires, mais qu'on voulait exploiter dans un intérêt de parti! On a inventé ces conspirations pour avoir le droit de passer des lois extraordinaires, et ces lois ont été invoquées ensuite pour opprimer les hommes du Sud qui portaient ombrage aux faiseurs de reconstructions radicales.

La situation est encore la même aujourd'hui, après sept années de paix. Beaucoup de membres du Congrès, et le Président lui-même, regardent des élections conservatrices dans le Sud comme des crimes, et à leurs yeux tout vote qui n'est pas pour eux est un vote frauduleux qui ne doit pas compter dans la balance, surtout quand des nègres y ont contribué, car ce n'est pas tant l'émancipation des nègres qu'ils ont voulu que leurs suffrages, et ils ne pourront jamais croire que ces suffrages ne leur appartiennent pas.

C'est ainsi que raisonnent M. Kellogg, tous les membres radicaux de la Pseudo-Législature, tous les carpet-baggers et tous les membres ultra-républicains des deux Chambres du Congrès, et malheureusement ils appliquent plus particulièrement à notre Etat cette théorie du vote nègre inféodé au républicanisme. Ils calculent qu'il peut y avoir en Louisiane pour la race affranchie deux ou trois cents votes noirs de plus que pour la race blanche, — ce qui est faux, le contraire a été constaté, — et ils en tirent la conséquence que l'élection ne peut être que noire et que si elle n'est pas noire, elle a été volée. Il suit de là que les nègres ne pourront jamais voter que pour le parti radical et que la liberté électorale n'existe pas pour eux." C'est absolument comme si on leur disait: votez bien, c'est-à-dire, votez pour nous, si vous voulez que vos votes soient comptés, car si vous votez mal, c'est-à-dire si vous votez contre nous, vous perdrez tous les droits que nous vous avons donnés.

Au moyen de cette logique, on détruirait le système représentatif partout où il règne dans le monde. En France, par exemple, en France, pays de suffrage universel, où il y a certainement plus d'électeurs qui ne possèdent rien que d'électeurs qui possèdent quelque chose, il faudrait annuler comme frauduleuses toutes les élections qui donnent la majorité à de riches conservateurs, par l'unique raison que les prolétaires doivent en toute circonstance être opposés aux gens riches, leurs intérêts n'étant pas forcément les mêmes. Si vous dites: vous êtes noir, donc votez contre un blanc; vous pouvez dire aussi: vous êtes prolétaire, donc votez contre un riche, si vous voulez échapper au reproche de trahison envers votre race ou envers votre classe et conserver vos droits.

Eh bien! ce qu'on n'oserait faire ni en France, ni en Angleterre, ni en Belgique, ni en Italie, ni en Espagne, ni en aucun Etat européen, où le système électif est en vigueur, le Président Grant le fait en Amérique. Il suppose qu'en Louisiane le nègre a mal voté ou qu'on lui a volé la majorité, et dans cette idée il repousse le fait accompli et reconnaît ce qui n'a pas d'existence légale: il prive de leurs votes les hommes qui ont été élus et donne ces votes à ceux qui, selon lui, aurait dû les avoir; il fait, en outre, avec les troupes fédérales, la police pour ces derniers, et leur dit: délibérez en paix, je vous protège.

Il résulte de là, que les nègres, non-seulement n'ont pas la liberté de voter comme ils veulent, mais qu'ils n'ont pas même la liberté de ne pas voter du tout, car s'ils ne donnent pas les suffrages requis, c'est qu'on les leur a volés. A l'aide de cet argument, on voit tout de suite qu'il n'y a plus d'élection possible dans les Etats du Sud, où les deux races se balancent numériquement. Il faudrait par conséquent désespérer de la Caroline du Sud, de la Floride, de l'Alabama, du Mississippi et de la Louisiane. Dans ces cinq Etats la race blanche serait sacrifiée à la race nègre et destinée à subir la loi des affranchis ou de ceux qui les exploitent, on ne sait pendant combien d'années; on pourrait même dire on ne sait pendant combien de générations.

Et pour conserver dans cet esclavage moral les nègres dits affranchis, que faut-il? Peu de chose; il suffit de leur donner quelques places subalternes qui leur fassent croire qu'on a pour eux l'estime et l'affection qu'ils méritent comme citoyens, et avec cette amorce on parvient à faire d'eux les pires instruments de politique qu'on ait jamais vus et dont on se soit jamais servi pour conduire un Etat à sa ruine.

Telle est la politique de l'administration actuelle à l'égard du Sud, et nous en voyons les conséquences. On a beaucoup discuté pour reconstruire et la reconstruction n'est jamais achevée. C'est tellement vrai qu'un membre, il y a deux jours, en pleine séance de la Chambre des représentants, à l'occasion de nos troubles, disait de nous: " Eh! qu'on les laisse enfin se reconstruire eux-mêmes; il faut bien qu'ils aient le mérite de construire quelque chose; il faut bien leur laisser quelque chose à faire." Le débat a été fort long; beaucoup de membres y ont pris part et rien n'est terminé. L'affaire est devant un comité; il y aura des enquêtes; enfin un autre membre a dit qu'il fallait instituer un comité en permanence pour la Louisiane seule. Il en faudra un autre pour l'Arkansas, un autre encore pour l'Alabama. Voilà bien des discussions; voilà bien des divisions, et l'on prétendait qu'il n'y en aurait plus après l'abolition de l'esclavage! — Aveugles. — Nous avons maintenant des discussions à l'infini....

M. Charles Clinton, qui a usurpé les fonctions d'Auditeur des Comptes publics, nous a envoyé un document qu'il intitule " Rapport de l'Auditeur des Comptes Publics." Ce document se compose d'un rapport en quatre pages de M. Clinton lui-même et, pour le surplus, des documents qu'il a trouvés dans le bureau de l'auditeur Graham. Ces documents sont utiles à consulter et nous nous en servirons, en temps et lieu, des statistiques qu'ils contiennent.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — La première représentation de Rabagas, comédie en 5 actes de Victorien Sardou, doit avoir lieu ce soir. Nous pourrons, enfin, juger de cette œuvre qui, de l'autre côté de l'Océan, a donné lieu à tant de critiques passionnées. Cette comédie sera jouée par MM. Molina, Schaub, Deschamps, Ariste, Barbe, Leclère, Duplan, Acelly, Chol, Scipion, Fabre, Guillier, Maillet et mesdames Miller, Ariste, Lenaers, Baudy, Gherzy, Villiers, Gillet, Fabre.

Samedi, à midi, matinée.

INSTITUT ST. LOUIS.—Une charmante soirée musicale et littéraire a été donnée, hier, par les jeunes demoiselles, élèves de cet établissement d'éducation, en présence de l'élite des familles du Second et du Troisième District de la Nouvelle-Orléans. Madame Mathey, qui a succédé à mesdames Deron et Lavillebeuvre comme directrice de l'Institut St. Louis, a maintenu cet établissement au rang élevé où l'avaient placé ses prédécesseurs, et les parents et les amis des jeunes élèves ont pu se convaincre, hier soir, que les études littéraires et musicales étaient toujours excellentes, grâce au zèle et à la capacité de la directrice et des professeurs de talent qui lui donnent leur concours.

L'assistance était très nombreuse et les jeunes virtuoses ont reçu chacune leur part d'applaudissements. Chacune d'elles a récité, joué ou chanté de façon à faire honneur à ses professeurs. Nous regrettons de ne pouvoir donner un compte rendu détaillé de la soirée, mais nous devons nous contenter, faute d'espace, d'adresser nos compliments, d'une manière générale, aux professeurs et aux élèves de l'Institut St. Louis, en reproduisant le programme.

Première Partie.

| | | |
|---|---|---|
| Les Deux Sœurs | Duo | Miles L. B. et L. A. |
| La Brise des Alpes | Duo | " J. R. et F. |
| Norma | Solo | Mlle L. C. |
| La Madrilena | Duo | Miles L. B. et A. B. |
| Belisario | Solo | Mlle E. T. |
| La Fille du Régiment | Solo | " I. B. |
| Courte Récitation | par quatre petites filles. | |
| Les Dragons de Villars | Solo | Mlle J. B. |
| Mélodie Italienne | Duo | Miles E. S. et E. L. |
| La Belle Hélène | Solo | Mlle A. M. |
| Les Dames de Seville | Duo | Miles H. G. et L. C. |
| Robert le Diable | Solo | Mlle L. D. |
| Les Oiseaux Légers | Chant | " E. H. |
| Les Dragons de Villars | Solo | " A. B. |
| Le Carnaval de Venise | Solo | " B. B. |
| Elixir d'Amour | Trio | Miles J. B., L. D., B. B. |
| Une Fête au Village | Comédie Française en 1 acte | |
| Lucrezia | Solo | Mlle J. B. |

Deuxième Partie.

| | | |
|---|---|---|
| Charles VI | Solo | Mlle N. G. |
| Norma | Duo | " H. |
| Caprice Hongrois | Duo | Miles A. G. et E. C. |
| L'Abeille (de la Reine Topaze) | Chant | Mlle H. A. |
| Lucrezia Borgia | Solo | " C. H. |
| Le Cheval de Bronze | Duo | Miles A. T. et H. B. |
| Le Barbier de Seville | Solo | Mlle L. C. |
| Mazeppa | Duo | Miles A. H. et A. A. |
| Philosophie de l'Enfant | par | " C. M. et L. F. |
| Rigoletto | Solo | Mlle L. B. |
| Quatuor de Cendrillon | Miles A. B., H. A., L. B., F. C. | |
| Oberon | Solo | Mlle K. C. |
| Home, Sweet Home | Solo | " H. B. |
| Sérénade de Gounod | Chant | " L. B. |
| Le Trovatore | Solo | " A. B. |
| La Juive | Solo | " P. B. |

SOCIÉTÉ UNION ESPAÑOLA. — Cette société célébrera l'anniversaire de sa fondation dimanche prochain, 19 du courant. Le cortége partira à 3 heures de l'après-midi, de la Loge Persévérance, au coin des rues Dumaine et St. Claude, et parcourra les principales rues de la ville. A leur retour à la Loge, sociétaires et invités prendront part à une collation. Le président de la Société est M. V. Planellas, et son secrétaire, José Muñoz. Nous les prions d'agréer nos remerciements pour la gracieuse invitation qu'ils nous ont adressée.

HOME MUTUAL INSURANCE COMPANY.—Nous publions dans une autre colonne l'Etat de cette Compagnie d'Assurance à la clôture des affaires le 31 décembre dernier. Cet exposé montre que la Compagnie est maintenant dans une excellente situation et qu'elle est à juste titre une des plus populaires de la ville. Les membres qui composent le bureau des directeurs et les officiers qui gèrent ses affaires sont parmi les négociants les plus estimés et les plus heureux dans leurs opérations. Nous prédisons pour la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, la continuation des succès qui ont marqué sa carrière jusqu'à présent.

MACHINES A COUDRE DE BECKWITH.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce publiée aujourd'hui dans nos colonnes, par M. Edward Thompson, agent de ces machines, qui ont été patentées en 1871 et jouissent déjà d'une grande popularité. Dans le grand nombre de celles qui ont été vendues, il n'y en a pas une seule qui ait manqué de donner une entière satisfaction. Il y a des personnes qui en ont acheté une seconde et une troisième, et d'autres 3 et 6 à la fois, après avoir reconnu les mérites de la première. La machine est solide, d'un aussi bon usage qu'aucune autre et beaucoup plus simple dans son opération. Son prix, douze dollars, la met à la portée de tout le monde. Elle est citée, par les principaux journaux qui s'occupent de mécanique, comme la première machine d'un prix modique, qui ait été inventée. Elle est à vendre au No 195 de la rue du Canal et les ordres doivent être adressés à M. Edward Thompson, agent général, No 184 rue Peters.

☞ Bon marché fabuleux! Chapeaux à moitié prix! au Robt E. Lee, coin St-Louis et Royale. Succursale: coin Magasins et St-André.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RUE ST. CHARLES.—Les actionnaires de cette compagnie ont élu les membres dont les noms suivent, directeurs pour l'année courante: W. H. McLellan, John Geddes, G. F. Porter, Alex. Hill, S. Hopkins, Jr., W. J. Richards, Alden McLellan, et ces messieurs ont réélu pour président M. Alden McLellan à l'unanimité.—Tous ces choix sont excellents, et nous en félicitons sincèrement la compagnie. Un dividende de deux pour cent, payable à partir du 15 janvier, a été déclaré.

Premier Bal masqué au Théâtre de l'Opéra, samedi, 18 janvier 1873.

☞ Chapeaux pour enfants, à bon marché, au Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale. Succursale: coin Magasins et St-André.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les meneurs de la Douane sont furieux d'apprendre la nomination de Pinchback au Sénat des Etats-Unis, et ils donnent à tous les diables l'audacieux mulâtre et ses amis nègres du Mechanics' Institute! Norton, Harris, Billings et Durell même, qui tous convoitaient cette place depuis longtemps, sont indignés de l'ingratitude de la Législature radicale à leur égard.

Kellogg a exprimé tout haut son mécontentement; mais les pensionnaires de la citadelle de la rue Dryades s'en soucient fort peu, car ils ont déclaré résolument qu'ils choisiraient toujours, en toute circonstance, des hommes de leur race et de leur couleur, de préférence aux aventuriers politiques venus du Nord pour s'enrichir à leurs dépens. Ces paroles ont jeté la consternation dans les rangs des douaniers. Ils s'aperçoivent, enfin, que le malin Pinch s'est servi d'eux pour tirer les marrons du feu, tandis qu'il les croquait, et ils jurent, mais un peu tard, qu'on ne les y prendra plus.

Déjà Durell, "*le mandataire du Dieu tout puissant*," parle d'armer son bras vengeur de la foudre des cieux, pour réduire en poudre les ennemis insensés qui osent braver son terrible courroux!

Le fait est, que Son Honneur, très dépité, pense sérieusement à lancer une nouvelle injonction, pour renverser de fond en comble cette fois, l'échafaudage de fraudes et de mensonges qu'il avait si laborieusement construit, dans le but d'obtenir une grosse rémunération. Dans tous les cas, nous avons remarqué qu'au banquet donné mardi soir par Pinch, Packard, Norton, Durell, et tous les plats valets de la douane, brillaient par leur absence.

C'est de bon augure pour nous, que nos ennemis se divisent et s'entre-déchirent ainsi. Nous ne pouvons que gagner à ce qu'ils se distribuent mutuellement des horions.

CE QU'ON ENTEND, CE QU'ON VOIT ET CE QU'ON PENSE.—Les événements se compliquent mais ne se dessinent point. Le chroniqueur le plus fidèle serait certainement fort en peine de former une opinion sur ce qui se passe et il ne peut que raconter ce qu'il entend dire, ce qu'il voit et ce que les autres pensent, de la situation, de plus en plus compliquée, de notre politique locale.

Avant-hier, le général McMillan, qui vient d'être élu au Sénat des Etats-Unis pour remplir la vacance occasionnée par la démission de M. Kellogg, disait qu'il partirait probablement le lendemain soir pour Washington afin de réclamer son siége au Sénat fédéral, et d'anticiper l'arrivée de Pinchback au Capitole. Hier il se trouvait trop occupé de ses préparatifs de départ pour répondre à l'invitation des deux Chambres réunies à la salle des Odd-Fellows, afin d'exprimer ses vues relativement à l'élection d'un sénateur au Congrès fédéral pour le terme régulier. Hier soir, on ne savait pas positivement s'il devait partir.

A propos, sans trop entrer dans les détails de la vie du général McMillan, il serait peut-être intéressant de savoir que notre sénateur élu était médecin avant de devenir général aux armées fédérales, et qu'il avait puisé ses connaissances dans le centre de la civilisation européenne, à Paris, et qu'il parle la langue française avec facilité. C'est, du reste, un homme d'un esprit assez subtil pour justifier la croyance qu'il a longtemps vécu dans l'atmosphère parisienne, et qu'il possède en outre une éducation et des qualités solides qu'ont souvent reconnu ses adversaires les plus acharnés à la Chambre et au Sénat du Mechanics' Institute, car le sénateur McMillan était membre de la Chambre avant de devenir sénateur. M. McMillan est propriétaire d'une plantation dans la paroisse Carroll, qu'il représente au Sénat.

A propos de la question de l'admission d'un sénateur de la Louisiane à Washington, voici ce qu'on dit: M. Swords, un des sénateurs qui vient de s'adjoindre à la Législature de la Salle des Odd Fellows, est revenu de Washington, il y a très peu de temps, et pendant son séjour a eu l'occasion de causer avec les principaux membres du Congrès. "Partout, dit-il, c'étaient des déclarations que Pinchback ne devait pas être député au Sénat, car on n'en voulait pas, et si les gens du Mechanics' Institute s'obstinaient à l'élire, il serait tout simplement refusé. Il y aurait beaucoup de prétextes pour s'en défaire, ajoutait-on."

Le moins content de toute cette farce législative ne serait autre que M. E. Norton, qui, hier encore, était l'antagoniste de Pinchback. Il ne s'agit pas ici d'une simple humiliation personnelle, mais bien d'une déception cruelle, entraînant un déficit d'une trentaine de mille piastres qu'aurait déboursée M. Norton, car, dit-on, les dépenses de la législature de la rue Dryades ont été jusqu'à ce jour payées par M. Norton, qui remettait l'argent nécessaire entre les mains de Pinchback, qui s'en est servi à s'assurer sa propre élection.

Et cependant la veille de l'événement, il promettait sincèrement d'user de son influence en faveur de M. Norton. Il semblerait que promettre sincèrement et tenir sincèrement sont des qualités distinctes que messieurs de la Douane ont appris à apprécier depuis lors. Et que n'a-t-on pas fait pour convaincre Pinch de la folie qu'il commettait en s'obstinant à se faire élire? Pas plus tard qu'hier on lui exhibait un télégramme signé du nom de M. Wilson, dans lequel le prochain vice-président des Etats-Unis signifiait à Packard, Casey et autres qu'il ne fallait, à aucun prix, envoyer Pinchback au Sénat des Etats Unis.

Pinchback ne fit qu'en rire, disant que le coup était bien monté, mais que le vice-Président Wilson n'ayant rien à faire dans cette élection, le télégramme avait été fabriqué.

On ne sait pas trop, cependant, de quelle façon les trente mille piastres en question ont été dépensées. On ne sait pas non plus comment vivent les Sambos de la Législature de la rue Dryades. Ils doivent être bien à court d'argent, néanmoins, car il y a deux jours de cela, la question d'argent étant soulevée dans la Chambre, un des membres du plus beau cuir fut informé qu'il pourrait obtenir des plumes, de l'encre et du papier à foison en s'adressant au sergent-d'armes.

"Oui, c'est très bien, répliqua-t-il, mais en attendant, je n'ai pas de chaussure et il me faut une paire de souliers, ne serait-ce que des souliers chevillés."

Après cela, c'était peut-être une fantaisie spasmodique du représentant en question qui s'en passera bien encore pendant quelque temps comme plusieurs de ses collègues se passent d'habits pendant leurs séances imposantes.

L'influence du "Mechanics' Institute" est désastreuse de toutes les façons pour notre population. La haute pègre étant en pleine voie de prospérité, à l'abri des baïonnettes fédérales dans l'édifice de la rue Dryades, les aigrefins de la basse pègre se croient tenus de profiter de l'exemple de leurs pairs. Pick-pockets, coupe-jarrets, preneurs nocturnes et filous de toute sorte, se réjouissent de se voir ainsi encouragés dans la carrière du vol.

L'un d'eux, mardi soir, vers dix heures et demie, en pleine rue du Canal, au pied de la rue Baronne, a enlevé avec grâce $116 en monnaie courante au capitaine Sedgeley, du navire "North Western", au moment où il s'embarquait dans un des chars urbains. Le capitaine a crié à la garde, mais la police, trop occupée à garder les canons de Kellogg à l'arsenal du "Davidson Court House", n'a pas répondu à son appel.

Le même tour a été joué, mardi soir, au cercle Tivoli, à un monsieur qui était venu voir le Cirque. Le malheureux s'est retiré chez lui sans sa montre et sans sa bourse.

Nous voilà revenus décidément au temps de Poulailler.

M. Sewell, l'un des *honorables* de la pseudo-législature de la rue Dryades, a présenté hier un projet de loi, pour abolir le Conseil municipal de la Nouvelle-Orléans, en nommant un alderman pour chaque ward.

Cela dépasse toutes les bornes du ridicule et de l'impudence!

Quoi, ce n'était pas assez d'avoir subalterné Lewis au général Beauregard, profitant de la malencontreuse division du parti conservateur; il faut maintenant que la volonté de vingt-six mille électeurs soit méconnue et tous leurs droits foulés aux pieds!

Décidément, nous serions fort embarrassé de déclarer si la Législature du Mechanic's Institute est plus grotesque que corrompue, ou *vice versa* (!).

Hier matin, à onze heures, la salle de la Cour Suprême de l'Etat était envahie par une foule assez considérable, désireuse d'assister aux débats dans l'importante affaire des deux bureaux de retours.

Les cinq juges occupaient leurs siéges: Le juge-président Ludeling et les juges-assistants Wyley, Kennard, Howell et Taliaferro.

La séance a été consacrée exclusivement au plaidoyer de M. Semmes, l'avocat du bureau de retours légal.

L'éminent docteur en droit a encore une fois donné une preuve éclatante de son grand talent. Ses arguments sont basés entièrement sur la logique la plus saine et sur des faits irréfutables.

Il a démoli, pièce par pièce, l'échafaudage dressé par son adversaire, M. Fellows, et fort de son droit, il a parlé en termes énergiques contre les fraudes monstrueuses commises par le parti radical pour arriver au pouvoir.

Nos lecteurs connaissent déjà tous les faits qui ont rapport à l'imbroglio Herron-Warton, porté d'abord devant la Huitième Cour de District, présidée par le juge Dibble, puis, devant la Cour de Circuit des Etats-Unis, présidée par le notoire Durell. Il est donc inutile de les répéter ici.

Toute la plaidoirie de M. Semmes est basée sur la question de juridiction. Il demande que l'affaire soit soumise de nouveau aux Cours inférieures.

Quand elle a été portée devant la Huitième Cour de District, messieurs Wharton, Hatch et Daponte demandaient qu'une injonction fût lancée contre messieurs Longstreet, Hawkins et Lynch, conformément à l'acte d'*intrusion*.

La Cour de Circuit s'est emparée du procès avant que le juge Dibble eût donné une décision motivée.

La question est de savoir si la Cour Suprême jugera convenable de prendre en considération les débats de la Huitième Cour, ou si elle renverra le procès devant ce tribunal.

Dans le cas où elle adopterait cette dernière mesure, M. Semmes nie que la Huitième Cour ait juridiction, parce que la question en litige n'est pas une question judiciaire, mais une question purement politique. En effet, un commissaire du bureau des retours n'est pas un officier de l'Etat élu par le peuple, mais un officier public spécial.

M. Semmes a attaqué avec vigueur la cour de fabrique radicale connue sous le nom de: "Cour Supérieure de la Paroisse d'Orléans." Il a déclaré qu'elle était illégale et inconstitutionnelle, parce que, si une Législature a le droit de former une cour spéciale, elle n'a en aucune façon le droit de nommer un juge avant le temps qu'elle aurait fixé pour une élection.

Revenant à l'affaire des Bureaux de retours, M. Semmes s'est référé à l'acte signé par le gouverneur Warmoth et adoptée par les deux Chambres de la Législature de 1871-72, abolissant le Bureau de retours.

Le juge-président Ludeling l'a interrompu alors, pour dire que cet acte avait été signé après l'ajournement et après l'expiration du terme de la Législature. M. Semmes a répliqué, avec beaucoup d'à propos, que les membres d'une Législature pouvaient être changés, mais que la Législature d'un Etat ne cessait jamais d'exister.

A deux heures et demie, la Cour s'est ajournée à ce matin.

Le successeur de George Bovee, de facture radicale, P. G. Deslonde, est entré lundi dans les fonctions de Secrétaire d'Etat au Mechanic's Institute. Il a nommé William Weeks assistant-secrétaire et Louis L. Mayenno, premier commis.

Dans une querelle survenue vers cinq heures, hier après-midi, au coin des rues St Charles et Berlin, entre deux hommes nommés, l'un Maurice Jetthique, et l'autre Horace Phillips, le premier a reçu un coup de pistolet un peu au-dessus de la hanche gauche.

L'agresseur a été arrêté et le blessé a été conduit à sa résidence au coin des rues Milan et Live Oak.

Le docteur Milner, qui a été appelé à lui donner des soins, déclare que la blessure est très grave sans être mortelle.

Les nègres se servent invariablement d'un rasoir pour vider leurs différends. Le caporal Kennedy, de la police métropolitaine, a arrêté, hier après-midi, vers six heures, un homme de couleur du nom de Nat. Turner, qui avait blessé à la figure, avec un rasoir, un autre homme de couleur nommé Perry Tascow.

Un boucher du nom de John Larey, ayant une stalle au marché St-Jean, se plaint qu'un voleur inconnu lui a enlevé, mardi soir, plusieurs gigots. Le fripon avait probablement faim, mais il ne voulait pas travailler pour gagner sa vie.

Un jeune garçon âgé de seize ans, nommé Jack Martin, alias Jack Hartwell, a été arrêté hier après-midi, vers une heure et demie, au coin des rues Dryades et Erato, accusé d'avoir volé sept piastres du tiroir de la confiserie de M. Ferdinand Hawler. On a trouvé l'argent dans ses poches.

### UNE VISITE A LA FOIRE.

La foire diocésaine, au profit des écoles paroissiales, sous l'habile direction du Révérend Père Raymond, a été ouverte hier soir dans la salle de la Parfaite Union. Nous avons remarqué avec plaisir que, malgré le mauvais temps et la gêne financière, une foule à la fois nombreuse et élégante s'était donné rendez-vous, comme si chacun eut voulu coopérer dans cette entreprise noble et chrétienne.

A l'entrée du rez-de-chaussée, se trouve un charmant petit bosquet sous le frais ombrage duquel un groupe de jeunes filles aimables et gracieuses débitent aux consommateurs généreux, les boissons les plus exquises, et c'est à Mme A. Bonneval et Miles Larue, Poincy, Rickambre, Soniat et Lavie, qu'on est confiée la direction.

C'est dans une salle voisine qu'est le restaurant. A l'entrée de cette salle se trouve un grand étalage d'objets d'or, mis en loterie, et c'est autour de cette table que les nombreux amis de Mme Darcantel achètent à l'envi des billets de la grande tombola.

En passant du restaurant à la vaste salle où sont représentées les différentes paroisses du 2e et du 3e districts, le spectateur en extase, à la vue de tant d'éclat et de richesse, ne peut qu'apprécier le goût et la symétrie avec lesquels ces tables de fantaisie sont disposées.

La première est celle de Notre Dame du Sacré Cœur, sous la direction de Mme Charles Ducros; la seconde celle de St. Augustin, tenue par Mme Mioton; la troisième celle de Ste-Marie, tenue par Mme Baudin; la quatrième celle de Ste-Anne, par Mmes Déléry et Bonnot; plus loin, celle de St-Boniface, par Mme Skarda, et enfin celle de la Trinité, par Mme Frédéricks. Il nous serait difficile d'établir la moindre différence entre ces tables, et de crainte de nous rendre coupable de partialité, nous laisserons ce droit aux charmantes visiteurs.

N'avez-vous rien oublié? nous demanderont, peut-être, nos lecteurs indiscrets. Non, car nous réservons nos compliments de la fin, à Miles Bienvenu, pour l'excellence de leur punch.

Quoique notre première visite ait été très courte, nous avons cependant eu le temps de tout examiner, et nous avons eu aussi le plaisir de boire avec la présidente de la Foire, Mme Puig, et la vice-présidente Mme Soulé.

Nous remercions ces dames de l'extrême courtoisie avec laquelle nous avons été reçu et nous les prions de vouloir bien agréer nos souhaits les plus sincères pour la réussite d'une œuvre aussi méritoire.

La foire de la salle de l'Exposition n'a été que la contre-partie de la foire de la loge de la "Parfaite Union." L'élite de notre société louisianaise s'y était rendue également, malgré le temps menaçant. Le Révérend Quinland, évêque de Mobile, a fait un discours pour expliquer le but de la foire, et a laissé son auditoire ému et attendri tout à la fois par la douceur et par la force de sa parole.

ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES.—Il serait difficile de trouver des articles de toilette pour hommes, plus frais, plus élégants et à meilleur marché que ceux dont se compose l'assortiment si considérable et si varié de Hébert-Miret & Pinsard, 149, rue du Canal. Nous engageons nos lecteurs à aller jeter un coup d'œil dans ce beau magasin et à examiner les marchandises qu'il renferme.

☞ Que de rhumes! Que de toux! Que de grippes! et que de maux de gorge! et comme toutes ces affections si fatigantes et quelquefois si dangereuses cesseraient vite si l'on prenait l'excellent *Baume aux Narcis Indiens* de Laplace.

CHEMIN DE FER DE JACKSON.—Nous appelons l'attention des expéditeurs de fret sur l'avis que publie dans une autre colonne la Compagnie du chemin de fer de Jackson. La même notice concerne aussi les consignataires de coton.

Lire l'annonce relative au Bal masqué qui sera donné samedi, 18 janvier, à l'Opéra.

☞ Accourez tous au Robt E. Lee. Vous y trouverez des chapeaux pour hommes et jeunes garçons à un bon marché sans précédents.

Mieux vaut tard que jamais.—Si vos dents s'en vont et que vous n'ayez pas encore essayé du SOZODONT comme préservatif, essayez-en sans délai. Laissez tous les autres remèdes et prenez celui-ci. Soyez sûr qu'il n'est pas plus dangereux que l'eau pure.


MARIÉ, jeudi 9 janvier, à la Cathédrale St-Louis, par le Révérend Père Guillet, VOORHIES TRAHAN, d'Abbeville, paroisse Vermillon, à Mlle CAMILLIA LATOUR, de cette ville.

Décédé, hier soir, à 7 heures et demie, B. BEGUE, natif de St Martin, département des Hautes-Pyrénées (France). Ses parents, amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à quatre heures et demie. Le corps est exposé rue St-Louis, No 17, entre Dauphine et Bourgogne, d'où partira le convoi.

TAPIS ET RIDEAUX.
17 Chartres...A. BROUSSEAU...17 Chartres
IMPORTATEUR ET MARCHAND
En Gros et en Détail
DE TAPIS.
TOILE CIRÉE pour parquet,
NATTES,
STORES,
RIDEAUX Dentelle,
MATÉRIAUX pour Meubles et GARNITURES, etc., etc.
12janv—6f—PP

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.
CE Sirop est un médicament depuis longtemps accepté pour toutes les maladies de la poitrine et du poumon; dont l'efficacité a été constatée par plus de quarante années d'expérience, et qui a toujours produit les effets les plus bienfaisants dans tous les cas de rhume, de toux, d'asthme, de bronchite, de laryngite, d'influenza, d'enflammation de la gorge, de l'estomac ou de l'intestin, des crachements de sang, de coqueluche, etc. etc. Il est très agréable au goût et ne fermente jamais, ce qui est une grande économie pour le consommateur.
PRIX, UNE PIASTRE LA BOUTEILLE.
—A vendre par—
Wheelock, Finlay & Co.; Ball & Lyons; E. J. Hart & Co.; Frederickson & Harte, E. Kosteuse & Co.; T. K. Finlay; G. J. Curtius; G. J. Mattingly; G. Meyer; St Cyr Fourade, Aleix & Gaudet, Steenack, Pfefferle, Jurlelewics, et en général par tous les principaux pharmaciens.
E. P. DUCONGÉ, Propriétaire,
No 39, Rue de Chartres.
12 janv—1m—PP—vs.

J. SAGET, Armurier,
198 ........ Rue de Chartres ........ 198
Cheminées de fusil, bien connues de sa fabrique. Capsules françaises G. D. & F. L., 1ère qualité, Capsules et Cartouches anglaises E. B. Un lot de Revolvers améliorés. Fusils.
SAGET.
24déc—1m—PP

Aux Sociétés Catholiques de la Paroisse d'Orléans.—Les Présidents des différentes Sociétés Catholiques et de l'Union Militante sont priés de se réunir, dans la salle du "Morning Star," au No. 124 de la rue Carondelet, AUJOURD'HUI, Jeudi, 16 du courant, à sept heures du soir.
A la demande de l'Archevêque.
G. LE GARDEUR, Jr., Grand Marshal.
16 janv—1f

Bureaux de la Compagnie du chemin de fer de la rue St. Charles.—Au coin des rues Carondelet et Huitième—Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1873.—Le 13 du courant, à l'élection annuelle par les Directeurs, les messieurs dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité, directeurs pour l'année—W. H. McLellan, John Geddes, G. F. Porter, Alex. Hill, S. Hopkins Jr, W. J. Richards, Alden McLellan.—Et, aujourd'hui, à une réunion des directeurs, M. ALDEN McLELLAN a été réélu président à l'unanimité.—Il a été déclaré, le 10 janvier, un dividende de deux pour cent, payable le 15 janvier 1873.
SAMUEL S. McCUEN, Secrétaire.
16 janv—3f

VINGT-UNIÈME ÉTAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie Home d'Assurance Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1872, y compris les risques non expirés de 1871 ........ $[illegible]
Primes sur risques d'incendie ........ $[illegible]
Primes sur risques de rivières ........ [illegible]
Primes sur risques de mer ........ [illegible]
En moins:
Primes remboursées ........ 3,446 17
Primes sur risques non expirés en 1872 ........ [illegible]
Montant net des primes ........ $[illegible]
Pertes payées dans la même période:
Sur primes d'incendie ........ [illegible]
Sur primes de rivières ........ [illegible]
Sur primes de mer ........ [illegible]
Réassurances ........ [illegible]
Réfaction (rebate) au lieu de scrip ........ [illegible]
Taxes ........ [illegible]
Intérêt sur tous les scrips non encore payés, dépenses, encaissements et salaires ........ [illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées, l'actif de la Compagnie est comme suit:
Encaisse ........ [illegible]
Effets à recevoir, prêts sur gages ........ [illegible]
Effets à recevoir pour primes ........ [illegible]
Comptes en voie de recouvrement ........ [illegible]
Propriété foncière au No [illegible] de la rue du Camp ........ [illegible]
Bonds de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nlle-Orléans ........ [illegible]
Actions de banques ........ [illegible]
Bonds de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles ........ [illegible]
Actions de la Compagnie du Valette Dry Dock ........ [illegible]
Actions du Harbor Protection Company ........ [illegible]
Bonds de la Société de l'Odd Fellows Hall ........ [illegible]
Bonds de la Grand' Loge F. et A. M. ........ [illegible]
Bonds de l'Agricultural and Mechanics' Fair Association ........ [illegible]
Actions de la Compagnie d'Assurance ........ [illegible]
Actions suspendues et compte de bonds ........ [illegible]
Total ........ $[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ALF. MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 janvier A. D. 1873.
ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.
Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 14 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:
Il est résolu que six pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé sera payé aux porteurs le [illegible] 1873.
ALF. MOULTON, Président,
WM. M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
DIRECTEURS:
A. Moulton, Wm. M. Perkins, Augustus Block, R. Hare, R. M. Murrell, Jno. C. Rodgers, Adolph Meyer, S. J. Kells, Jas. T. Moore, W. C. Randall, [illegible], [illegible].
16janv—1m

SUP. CONSEIL DE LA LOUISIANE — SEANT A LA N. ORLEANS
Suprême Conseil de la Louisiane.
Le Sup.·. Cons.·. du R.·. A.·. A.·. E.·. pour l'Etat Souv.·. et Ind.·. de la Louisiane invite tous les Maçons de l'Or.·. de la Nouvelle-Orléans à assister à la Grande Assemblée qui aura lieu SAMEDI, 18 janvier courant, à 7 heures précises du soir, dans le local situé à l'angle des rues St. Pierre et St. Claude.
Objet de la séance:—Affaires de la plus haute importance concernant LA GRANDE LOGE SYMBOLIQUE.
Par mandement du Sup.·. Cons.·.
Le Grand Secrétaire,
HENRY RELF.
15jan—3f

S. L. C.
1 ........ 17 ........ 7 1/2 précises.
TRES IMPORTANT.
15 janv—2f

MACHINE A COUDRE
—DE—
BECKWITH,
PATENTÉE EN AVRIL 1871,
PERFECTIONNÉE EN NOVEMBRE 1872.
Prix, $12, y compris la Machine à Ourler.
LA MACHINE A COUDRE de BECKWITH, patentée en avril 1871, perfectionnée en novembre 1872, prix $12, y compris la machine à ourler, le guide, les aiguilles, l'huile et son contenant. C'est la plus belle et la meilleure machine économique qui ait encore été inventée. Tout le monde en est satisfait. Elle peut faire, à la main, plus de 100 points à la minute, elle est solide, compacte et occupe peu de place. Chaque machine est garantie pour deux ans, et elle est accompagnée d'une brochure qui indique la manière de s'en servir. On la vend au No. 195 de la rue du Canal et au No. 184 de la rue Peters. Adresser les demandes à
EDWARD THOMPSON,
Agent des fabricants,
No. 184 de la rue Peters.
16 jan—3f jeud dim.

Perdu.
IL a été perdu en face de la Poste, le 14 courant, Police du No. 17,673, folio 1 à 9 inclus, pour le 9 janvier au 24 janvier, 1873, Class 9 [illegible]. La personne qui les aurait trouvés, est priée de les rapporter chez Mr. LEFEVRE, rue Ste. Anne, No. 7, Place Jackson.
Une récompense lui sera accordée.
16 janv—3f

Cuisinière.
ON demande une très bonne cuisinière de couleur, bien recommandée.
S'adresser 58 rue Esplanade, entre Royale et Bourbon.
16 janv—3f

Avis.
L'ASSEMBLÉE annuelle de la SOCIÉTÉ DES ORPHELINES aura lieu, à l'Asile Poydras, JEUDI, 16 janvier 1873, de midi à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre des Directrices.
MME M. ANDERSON, Secrétaire.
2 janv—au 16

LIQUIDATION POSITIVE
—DE—
Tout le STOCK de DÉTAIL,
Jouets et Articles de Fantaisie,
DE LA
GRANDE MAISON
GUÉBLÉ & NIPPERT
137, Rue du Canal, 137.
Afin de porter toute notre attention et toute la puissance de nos ressources, aussi bien que les facilités obtenues dans les marchés européens par l'intermédiaire de notre maison de Paris, sur NOTRE NOUVELLE MAISON DE GROS, pour laquelle nos articles de printemps sont déjà en route, nous avons résolu, à partir d'aujourd'hui, la liquidation de tout notre STOCK DE DÉTAIL, lequel comprend le plus bel assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE et de VARIÉTÉ qui soit aux Etats-Unis aux prix coûtant d'importation, qui seront au moins 25 pour cent au-dessous de ceux de New-York.
Nous saisissons cette occasion pour remercier nos amis et le public du bienveillant patronage qu'ils nous accordent depuis dix huit ans.
Nous engageons aussi nos amis, les marchands de la ville et de la campagne, à profiter de ces avantages et de faire leur choix avant que l'assortiment complet ne soit épuisé.
Nous prenons également la liberté de les informer que notre MAISON DE PARIS s'occupera d'une manière encore plus attentive que par le passé, des COMMISSIONS D'ACHAT qui lui seront confiées, notre grande expérience des marchés européens sera la meilleure garantie que nous puissions offrir pour la satisfaction de leur exécution.
Guéblé & Nippert.
Maison de Commission: No. 40, rue Paradis Poissonnière, Paris.
En conséquence de ce qui précède, nous invitons TOUT LE MONDE à venir acheter, au prix coûtant, les cadeaux de Noël et du jour de l'An:
Jouets, Poupées,
Boîtes à ouvrage, de fantaisie,
Verrerie de Bohême, etc.
Rubans, Garnitures, Franges, Guipure et Dentelle valenciennes,
Bijouterie fantaisie,
Porte-cigares, Cannes, Cannes pour messieurs,
Parapluies, etc. etc.
16déc—1m PP

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
NOUVELLE-ORLÉANS, 11 Janvier 1873.
AVIS RELATIF AU FRET.
LE FRET POUR TOUT LE PARCOURS sera payé, à dater d'AUJOURD'HUI, sous l'ordre de J. G. MORRY, agent contractant.
Les expéditeurs sont avertis de se procurer les taux et d'en accompagner l'expédition, autrement, les taux du tarif seront exigés.
E. A. BURKE, Agent du Fret.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
DEPARTEMENT DU FRET DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Nlle-Orléans, 11 Janvier 1873.
AVIS RELATIF AU COTON.
Les Consignataires et les Directeurs de Presses à Coton sont prévenus que le Coton qui ne sera pas enlevé des cours de la Compagnie dans les vingt-quatre heures qui suivront l'avis donné aux Consignataires, pourra être emmagasiné aux frais et risques de ces derniers. Ce règlement sera mis à exécution à dater du 11 janvier.
E. A. BURKE, Agent du Fret.
15 janv—7f

Société de crédit foncier de la Nlle-Orléans.
Bureaux, No 45 de la rue Vieille-Levée.
Maisons construites par la Société dans les dix mois expirés le 31 décembre 1872.
Une maison coin Dauphine et Desironde.
Une maison double rue Gasquet, entre Tonti et Rocheblave.
Une maison rue Huitième, entre Chippewa et Annunciation.
Une maison double coin Palmyre et Dorgenois.
Une maison rue Girod, entre St-Bernard et Annette.
Une autre maison rue Girod, entre St-Bernard et Annette.
Une maison rue St-Claude, entre Kerlerec et Columbus.
Une maison double rue des Champs-Elysées, entre Girod et St-Jean-Baptiste.
Une maison coin Bellechasse et St-Antoine.
Une maison rue Palmyre, entre Claiborne et Prieur.
Une maison double coin Claiborne et Chemin du Bayou.
Une maison double, rue Dauphine, coin Déléry.
Une belle maison finie, rue Carondelet, entre Première et Deuxième.
Une maison à étage, à véranda en fer sur le front, dans la rue des Grands Hommes, entre Esplanade et Pôtée.
Une maison rue St-Bernard, entre Bons Enfants et Moralès.
Une jolie bâtisse finie, rue Laperouse, entre Broad et White.
Une maison rue Première, entre Claiborne et Willow.
Une maison rue Gasquet, entre Rocheblave et Dorgenois.
Une maison rue Carondelet, entre Foucher et Amélie.
Une maison rue Live Oak, entre White et Scotland.
Une maison rue Gasquet, entre Dorbigny et Rocheblave.
Une maison rue Egaña, entre Chenelve et Moreau.
Une maison rue Gravier, entre Hewart et Prieur.
Une maison rue Abadie, entre Tonti et Rocheblave.
Une maison double rue des Remparts, entre Pressé à Coton et St-Ferdinand.
Une maison rue Septième, entre St-Denis et St-Patrick.
Une maison à étage rue des Grands-Hommes, entre Clouet et Louisa.
Une maison dans la Nouvelle rue St-Bernard, entre Force et Verte.
Deux maisons en brique dans la rue des Remparts, entre Clouet et Montegut.
Le but de cette Société est de mettre les personnes qui ont peu de moyens à même de posséder une demeure en payant, tous les mois, un petit montant équivalant à un loyer. Les actions de la Société sont pleinement garanties par première hypothèque avec privilége de vendeur sur toutes les propriétés vendues par la dite Société.
Pour plus de détails, s'adresser aux bureaux No 45 de la rue Vieille-Levée, de 8 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.
4déc—6—Mardi, Dim. J.—PP

F. MEUNIER,
94 ........ Rue de Chartres ........ 94
A l'honneur d'annoncer aux marchands de la ville et de la campagne, qu'il ouvrira son magasin de gros le 1er février, et qu'il vendra ses marchandises, pour du comptant, AU-DESSOUS DES PRIX DE NEW-YORK. Son assortiment consiste en
ARTICLES DE MODES ET FANTAISIE, d'un grand choix de VÉRITABLE DENTELLE et imitation, LINGERIE et ARTICLE BLANC, etc., etc.
15 janv—1m

Chs. BORREMANS,
Coin des rues Royale et Conti.
VIENT de recevoir une facture de CHEMISES FRANÇAISES en toile, percale et applications de couleur, qui forment un assortiment aussi charmant que choisi.
Le même envoi comprend des Boutons de Manchettes, aux armes d'Alsace et de Lorraine, article tout nouveau, qui a eu le plus grand succès en France.
Les dames trouveront dans ce magasin un choix complet et varié de DENTELLE VÉRITABLE de VALENCIENNE et d'APPLICATIONS.
—AUSSI—
Un grand stock d'ARTICLES DE FANTAISIE, de CORSETS FRANÇAIS, de PARAPLUIES, de PARASOLS et de MERCERIE, qui offrent un attrait réel, et que le public a intérêt à venir examiner.
NOTA.—Vu la dureté des temps, toutes ces marchandises seront vendues au prix de facture.
12janv—3f

DÉBALLAGE D'ARTICLES POUR MESSIEURS.
HÉBERT-MIRET & PINSARD,
149 RUE DU CANAL.
Grand Assortiment
DE
LINGERIE, BONNETERIE, GANTERIE, CRAVATES, FAUX-COLS, BRETELLES, Manchettes, Mouchoirs et Foulards, Cannes, et Parapluies.
PARFUMERIE,
Chemises de Chapeaux & Bayeux, Gants Jouvin.
Prix très modérés.
HÉBERT-MIRET & PINSARD,
149 Canal.

Association de l'Hôtel St-Louis.—La première élection des sept membres du Conseil de cette société aura lieu le PREMIER JOUR DE FÉVRIER, dans le bureau de l'Association, entre dix et deux heures.
H. DANSEREAUX, Secrétaire.
11janv—1m

Changement de domicile.
J. PIFFAUT a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent faire accorder et réparer leurs pianos, qu'il continue, comme par le passé, son atelier est rue d'Espagne No 20, entre Grands Hommes et Craps, 3me District.
Les ordres peuvent être laissés No 80 rue Royale, coin Conti, au magasin de Variétés.
15 janv—1m

COURS PRATIQUE
—de—
Lecture musicale (Solfége),
PAR MR. H. DUBOS,
A l'Institut de Mme Farnet,
90 Rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine.
CE cours aura lieu les lundis, mercredis et vendredis, à 5 heures et demie P. M.
Le cours commencera demain lundi, 13 courant.
13 jan. Prix: $2 par mois.

☞ Les consignataires par le brick italien REMO, venant de Marseille, sont requis de venir prendre possession de leurs marchandises sur la levée, à défaut de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.
Aucune réclamation ne sera valable si elle n'est faite sur la levée.
U. MARINONI, 69 Vieille Levée.

Ni le capitaine ni le consignataire du brick italien REMO, venant de Marseille, ne seront responsables des dettes que pourraient contracter les hommes d'équipage de ce navire.
U. MARINONI.
14 janv—3f

ROBERT E. LEE
HAT STORE,
COIN ROYALE ET ST-LOUIS.
—Succursale:—
Coin Magasins et St-André.
20 déc—1m—3f p sem

En débarquement du brick Remo, de Marseille:
300 caisses VERMOUTH, Noilly Prat,
100 caisses MUSCAT de Frontignan,
10 do CASSIS du Mont d'Or, Noilly Prat,
150 barriques VIN de Bandol, "Gagnet",
75 quarts PORTO, F. Valette,
25 do SHERRY, do,
75 huitièmes PORTO, do,
75 do SHERRY, do,
50 caisses SAVON de Castille,
200 do CAPRES, OLIVES et CORNICHONS, de Mayan,
400 caisses PATES, sorties.
A vendre par U. MARINONI, 69 Vieille Levée.
14 janv—6f

En débarquement du vapeur "Canadian" de Bordeaux, et en magasin:
150 barriques Vin rouge, Montferrand P. B.
50 do do Ambares J. M.
50 do do Château Bellevue P. S. & F.
10 do do Château Léotard A & C
10 do do St-Loubes J. M.
20 huitièmes Cognac, Olivier Durand Brothers.
50 do do allied Fabre.
10 caisses Bitter Secrestat.
50 caisses Liqueur L'Ermite de Bordeaux.
25 do Vin rouge, St Julien, St-Loubes, St-Macaire, etc., etc.
250 do Vin blanc, Haut-Sauternes et Haut-Barsac.
Vins blancs en barriques et demi barriques.
A vendre à bas prix par
J. MANDIN, Importateur,
148 rue Decatur (autrefois Vieille Levée).
12 jan—6f

Great Southern Dollar Store,
147 ........ Rue du Canal ........ 147
250,000 ARTICLES NOUVEAUX à un dollar, parmi lesquels on peut faire son choix. Demandez le catalogue qui contient l'énumération de tous les articles vendus un dollar.
24 déc—1m PP

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL
—DE LA—
BANQUE
NATIONALE MUTUELLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,
166, RUE DU CANAL.
A la Clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.
ACTIF:
En caisse, monnaie courante ........ $ 73[illegible]
En caisse, or ........ [illegible]
Prêts et escomptes ........ 1,0[illegible]
Bonds des Etats-Unis, garantissant la circulation ........ [illegible]
Autres actions, bonds et hypothèques ........ [illegible]
Dû par les agents de réserve et d'achat ........ [illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers ........ [illegible]
Propriétés foncières ........ [illegible]
Meubles et installations ........ [illegible]
Primes sur les bonds des Etats-Unis ........ [illegible]
Primes sur Fer ........ [illegible]
$[illegible]
PASSIF:
Capital, payé ........ $ [illegible]
Surplus ........ [illegible]
Circulation ........ [illegible]
Dividendes non réclamés ........ [illegible]
Dépôts individuels ........ 1,[illegible]
Profits et pertes ........ [illegible]
$[illegible]
TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES.
Deuxième Dividende Semi-Annuel,
Déclaré le 31 Décembre 1872.
6 1/2 pour cent aux actionnaires,
1 1/2 pour cent aux déposants.
PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Directeurs:
P. MASPERO, JNO. T. HARDIE,
JNO. D. COBB, CHS. LAFITTE,
ADOLPHE MEYER, P. POURSINE,
ALBERT BALDWIN, PAUL FOURCHY,
ERNEST MILTENBERGER.
10 janv—3m—PP

LIQUIDATION POSITIVE
DE LA MAISON
LELIEVRE,
174 ........ RUE ROYALE ........ 174
—Et de sa Succursale—
No. 9 rue Baronne, près Canal.
CETTE Ancienne Maison invite sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne à venir acheter dans ses magasins les articles suivants:
LIVRES DE PRIÈRES aux reliures les plus variées et les plus riches.
Magnifiques CHAPELETS, monture or et argent, de toutes les descriptions.
BENITIERS des plus nouveaux modèles.
CRUCIFIX et STATUES de toutes les grandeurs.
MÉDAILLES or et argent, très variées.
VASES et CORBEILLES en porcelaine pour autels et pour salon; Bouquets et Fleurs Artificielles.
PAPETERIE et Fournitures de Bureaux.
LIVRES d'Ecoles, Anglais et Français.
Tous ces articles seront vendus au prix coûtant.
Jan—6m—PP

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans douleur, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
[illegible]

J. A. D'HEMECOURT. HENRI CHAURANT.
La seule Fabrique
DE
CONFISERIE
AU SUD
Avec une Usine à vapeur.
H. CHAURANT & CO.
Successeurs à R. TURPIN (RED STORE)
93 ... Rue Vieille-Levée ... 93
La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de
CANDI
A la Nouvelle-Orléans.
CANDIS EN BATONS (Médailles avec Premium au Louisiana State Fair),
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.
CHOCOLATS.
Importateurs directs d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. F. Richl.
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.
H. CHAURANT & Co.,
RED STORE,
93 ........ Rue Vieille-Levée ........ 93
16janv—6F

Association d'Assurances Mutuelles
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
Bureau, 102, rue du Canal.
QUATRIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL.
—1872.—
Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.
Primes d'incendie ........ $317,188 65
" maritimes ........ 154,358 18
" de rivières ........ 78,929 01 — 550,475 84
En moins — primes non expirées ........ $235,929 14
Primes remboursées ........ 1,401 45 — 237,330 59
Primes nettes acquises ........ $313,145 25
Pertes par les incendies ........ $91,357 97
" sur les mers ........ 34,923 01
" sur les rivières ........ 6,081 19
Réservé pour pertes non réglées ........ 107,500
$169,861 98
Réassurances ........ 15,573 93
Compte des dépenses ........ 15,885 13
Réfaction (rebate) ........ 3,764 95
Profits et pertes ........ 1,028 82
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé ........ 22,69
En moins:
Escompte et intérêts ........ 17,871 91 — 4,821 01
210,939 53
Bénéfices nets ........ $102,206 72
—ACTIF—
Balance due sur Stock-notes ........ $97,742 94
En caisse ........ 117,615 08
Billets et effets à recevoir ........ 479,392 57
Actions et Bonds ........ 115,752 96
Propriétés foncières ........ 100,304 60
Primes en voie de collection ........ 7,886 03
Assessment de 65 pour cent sur ... $922,175,99 ........ 180,284 39
Compte suspendu ........ 50 00
Total ........ $1,105,849 57
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour de janvier 1873.
G. LE GARDEUR, Notaire public.
RÉCAPITULATION
DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.
Primes sur les incendies ........ $539,799 82
Primes sur la marine ........ 374,513 80
Primes sur les rivières ........ 208,081 95 — $1,122,395 57
Primes non expirées ........ 235,929 14
Primes rendues ........ 3,349 16 — 239,278 32
Primes nettes acquises en 1872 ........ $883,117 25
Pertes, dépenses, réassurances, réfaction (rebate), etc.
Premier quartier ........ $169,147 50
Second do ........ 110,123 43
Troisième do ........ 79,365 61
Quatrième do ........ [illegible] — [illegible]
Profit net de 1872 ........ $[illegible]
PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.
Premier trimestre de 1872, 25 pour cent sur les primes et 2 1/2 pour cent sur l'action.
Deuxième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.
Troisième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.
Quatrième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.
A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $391,175 99; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
Chs. Cavaroc, Arthur Poincy,
Chs. De Ruyter, J. Eglé,
Leon Haas, Jr., P. S. Wiltz,
E. F. Mioton, Léon Queyrouze,
Wm. Agar, John Mocchi,
S. Cambon, J. B. Lovert.
8 janv—3m PP

H. CLOSTERMANN. JOS. BAYLE.
CLOSTERMANN
—&—
BAYLE,
IMPORTATEURS DE
Marchandises françaises, anglaises et allemandes.
[illegible]

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS
121 et 123 rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE
NORMAN & REISS, Nos. 121 & 123 rue de la Vieille - Levée.
[illegible] constamment
Candi en gros et en petits bâtons, toute espèce de Candis à la crème, toute espèce de Candis nougats, Candie Pear, Candi amer (Horehound), Candi tressé, Candi dur, Kisses américains, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, [illegible].
Et tout ce qui se rattache à CONFISERIE DE CONFISERIE.
Toute espèce de GATEAUX ornés et simples.
GATEAUX DE MARIAGE sur commande dans le plus court délai.
Récemment toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que Articles de fantaisie, Bonbons de toutes grandeurs, Bonbons de pâte de gomme, [illegible] or et argent, Toute espèce de roses, [illegible] tous genres, [illegible] abondances, [illegible] de fantaisie, [illegible] dentelle, etc. [illegible] vendront au plus bas prix du marché.
RUE VIEILLE-LEVÉE:
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.
Fire Works!
ROMAN CANDLES
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKERS.
PRIZE BOXES.
BON TON, SANTA CLAUS,
CASH PRIZE BOX, NOVELTIES, SHOO FLY,
LITTLE SHOO FLY.
A vendre par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.
1er oct—3m PP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible] 15 JANVIER—Classe No 14.
55 67 [illegible] 15 82 30 54 64 [illegible]
Les chiffres ci-dessus, publiés tels que les a présentés, ont été tirés, en public et journellement, à l'Office de la Compagnie.
Signé: [illegible] Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 15 Janvier 1873.
H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.
[illegible]

DROGUERIE P. CUSACHS
EN magasin, reçu dernièrement:
ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO.
SULFOVINATE DE SODIUM, BOME, etc., très Médicaments Français.
RACINE DE GUIMAUVE, fraîche.
FLEURS MONDÉES, nouvelles.
FECULE DE POMMES DE TERRE des Vosges en véritables paquets, marque Grellt.
EAU DE FLEURS D'ORANGERS en cruchons et demi-jeannes.
GELATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE de plusieurs qualités.
ANILINES SUPÉRIEURES de la maison Tayelle Bray & Co, de Paris.
CARMIN DE SAFFRANUM ET CARMIN D'INDIGO.
EMERI FRANÇAIS SUPÉRIEURS, tous les numéros.
SAFFRAN d'Espagne, 1er beau.
A vendre par
P. CUSACHS,
Angle Royale et St Philippe.
22 déc—[illegible]

LEGAL TENDER.
CIGARES DE LA HAVANE.
FERNANDEZ
&
VILLA,
Seuls Agents des Cigares de la Célèbre Marque Legal Tender.
Ils ont aussi en Magasin des Cigares des marques les plus estimées, telles que:
CORONA, PARTAGAS, CABANAS,
ESCEPSION,
INTIMIDAD,
UPMANN, Etc.,
Aussi des Cigarettes KONRADEZ et FAGARO
AUX PRIX LES PLUS MODÉRÉS,
Coin Royale et Douane.
22 déc—[illegible]

Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1873.
LA société TRISCONI & MAIRE est, aujourd'hui, dissoute par limitation. M. John Trisconi continuera le même genre d'affaires pour son propre compte et assume toutes les dettes jusqu'à ce jour.
Les personnes qui ont des réclamations contre la maison, sont priées de les présenter à M. John Trisconi dans les dix jours qui suivront la présente date.
JOHN TRISCONI,
ALFRED MAIRE.
Le soussigné, en se retirant de la maison Trisconi & Maire, offre ses remerciements à ses nombreux amis pour le bienveillant patronage qu'ils ont accordé à "Customhouse Exchange," et espère qu'ils le continueront à l'établissement.
ALFRED MAIRE.
16jan—3f
AVIS.—Les expéditeurs et les planteurs de la côte, en-dessous de la ville, sont avisés que le paquebot à vapeur EMPIRE a changé ses jours de départ de la Nouvelle-Orléans pour les Forts [illegible] maintenant les MERCREDIS et les SAMEDIS, à [illegible] heures, quitte les Forts, les MARDIS [illegible] et les JEUDIS à [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] et le JEUDI à 8 heures du matin, et démontra la demeure dès [illegible] à dater du samedi 18 janvier.
14 janv—[illegible] PP

Avis.
LA société [illegible] qui existait entre Mme Marie [illegible], épouse de M. Jean Augé, et M. Jean [illegible], est dissoute depuis le 7 octobre 1872.
Mme Augé reprend la libre direction de son ancienne maison, No 161 rue du Canal et continuera le même genre d'affaires.
14 janv—[illegible]

ASSURANCE.
LOUISIANA EQUITABLE LIFE
Assurance Company,
A laquelle l'Etat de la Louisiane a donné une charte.
Bureau coin des rues Carondelet et Gravier.
LES personnes qui désirent s'assurer sont informées que cette Compagnie émet des polices d'assurances sur la vie, sur tous les plans approuvés, à aussi bas prix qu'aucune autre compagnie. Aucune police n'est frappée de forfaiture. Les pertes sont de promptement réglées avec ponctualité et libéralité.
JAMES H. LOW, Président.
[illegible] déc [illegible]

LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA LOUISIANE,
Au No. [illegible] de la rue du Commerce,
Partage ses profits, au comptant, avec les personnes qui assurent chez elle en leur accordant une réduction (rebate) régulière de prime, à leur gré. Elle assure contre les risques d'incendie, de rivières et de mer, et paie ses pertes à la Nouvelle-Orléans, à New-York, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris ou à Brême, au gré des assurés.
[illegible]

H. F. BUCKLEY,
Horloger,
No [illegible] de la rue du Canal,
VIENT de recevoir des MONTRES américaines et suisses, en or et argent, et un assortiment de BIJOUTERIE à la mode, qu'il vendra au plus bas prix. Il se charge de réparer les montres et [illegible].
[illegible]—1m PP